

Votre entreprise

Enseigne ou Raison Sociale

Nom et Prénom du Dirigeant

Adresse

Téléphone Portable

Site Internet

E-mail Entreprise E-mail Dirigeant

Votre savoir-faire particulier (détail de l'activité en deux lignes max pour alimenter votre présentation sur le site internet) :

.....

.....

Afin de vous référencer dans notre annuaire internet, merci de nous adresser par mail un logo de votre entreprise et une ou deux photos de vos activités

Calculez votre cotisation

Reportez-vous au nombre de salariés équivalent temps plein de votre entreprise et cochez la case correspondante.

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE	Cotisation	Paiement x10
<input type="checkbox"/> de 0 à 1 salarié	90 €	9 €/mois
<input type="checkbox"/> de 2 à 5 salariés	110 €	11 €/mois
<input type="checkbox"/> de 6 à 9 salariés	170 €	17 €/mois
<input type="checkbox"/> de 10 à 19 salariés	220 €	22 €/mois
<input type="checkbox"/> de 20 à 49 salariés	330 €	33 €/mois
<input type="checkbox"/> de 50 à 99 salariés	880 €	88 €/mois
<input type="checkbox"/> de 100 à 199 salariés	1 300 €	130 €/mois
<input type="checkbox"/> Plus de 200 salariés	2 600 €	260 €/mois

VOTRE COTISATION ANNUELLE €

Profitez de vos avantages

- > **Accès illimité à nos services et contenus exclusifs**
- > **Avantages et offres AEP Bons Plans**
- > **Invitations à nos soirées et évènements privés**
- > **Remises tarifaires sur nos prestations et services**
- > **Référencement et valorisation de votre entreprise**
- > **Cartes 3a gratuites**

Cartes 3a offertes à vos salariés*

(*Reportez dans la case, le nombre de vos salariés équivalent temps plein).

Règlement

- Prélèvement SEPA annuel**
Merci de remplir le mandat SEPA et de joindre votre RIB.
- Prélèvement SEPA en 10 fois**
Merci de remplir le mandat SEPA et de joindre votre RIB.
- Chèque Bancaire** à l'ordre de l'AEP
- Virement Bancaire**
IBAN : FR76 1660 7000 1268 1211 7554 502
BIC - SWIFT : CCBPFRPPPPG

Conditions générales

La cotisation annuelle n'est pas soumise à TVA et couvre un exercice allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Les membres de l'association s'engagent à verser le montant de leur cotisation à réception de facture.

Le paiement de cette cotisation annuelle au tarif validé par le Conseil d'Administration permet de devenir membre actif de l'AEP en conformité avec nos statuts.

Le renouvellement de l'adhésion est effectué, chaque année, par tacite reconduction, sauf dénonciation signifiée par écrit, avant le 1^{er} Décembre de l'année en cours.

Faute de dénonciation selon les modalités et délais précisés ci-dessus, la cotisation sera exigible, le membre restant redevable de la cotisation.

Le non paiement de la cotisation dans les 3 mois suivant la réception de la facture peut entraîner l'exclusion de l'adhérent sur décision du Conseil d'Administration et l'arrêt immédiat des services ou avantages dont il bénéficie.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé.

Cachet, date, signature (précédé de la mention : lu et approuvé).

Pour tout renseignement, contactez Thomas Estèbe
AEP : Association Espace Polygone Torremilla

51 Rue Louis Delaunay - 66000 PERPIGNAN

T : 04 68 52 52 82 - M : 06 28 90 55 38

www.espacepolygone.com - E-mail : contact@espacepolygone.com

SIRET 399 366 624 000 19 - APE 9499 Z - TVA INFRACOM : FR 19 399 366 624